

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le **13 OCT. 1988**

N° **2987** /15.08.01

FERWAFA	
reçu le	13 OCT. 1988
n°	
A traiter par	

14/10/88

Monsieur le Vice-Président
de STIR F.C.
K I G A L I.-

V.R. : TW.J.L/2.02/0068-88 NT.TH
du 21/09/1988.

SUBJET: Utilisation du Stade Régional
de Nyamirambo.

Monsieur le Vice-Président,

Faisant suite à votre lettre dont
l'objet et la référence sont ci-haut émargés, j'ai l'honneur de porter
à votre connaissance que l'autorisation sollicitée vous est accordée
pour la date du 23 Octobre 1988.

Aussi vous demanderais-je de bien
vouloir verser 10% des recettes brutes réalisées lors de ce match
pour la location du terrain avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS
RWANDAIS (20.000 FRW) payables à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-
Président, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

✓- Monsieur le Président
de la FERWAFA
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

BAGAMUKO Zéphyrin
Secrétaire Général

